

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 4 septembre 2020 à 13h00 en la salle du Conseil, en visioconférence. Sont présents, mesdames les conseillères France Robillard Pariseau et Corina Lupu et messieurs les conseillers, Michel Roch, Daniel Filiatrault, David Estall et Claude Pariseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent : Aucun

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 4 septembre 2020**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**
- 3. Renonciation à l'avis de convocation**
- 4. Dépôt d'une demande d'aide financière « programme de planification de milieux de vie durables » (PMVF)**
- 5. Levée de la séance**

2020-09-131

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 4 septembre 2020

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 13h19.

2020-09-132

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

ATTENDU le projet d'ordre du jour ;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 septembre 2020 soit et est approuvé tel que rédigé.

2020-09-133

3. Renonciation à l'avis de convocation

Le directeur général déclare que tous les membres du conseil ont été informés verbalement de la tenue de la présente séance extraordinaire. Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation dont les délais de signification sont prescrits à l'article 156 du Code municipal.

2020-09-134

4. Dépôt d'une demande d'aide financière « programme de planification de milieux de vie durables » (PMVF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles désire déposer une demande de financement dans le cadre du programme de « planification de milieux de vie durables (PMVD) ».

Considérant que 2 études et des consultations citoyennes ont été réalisés au cours des 10 dernières années afin d'identifier clairement les besoins du noyau villageois.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à mettre une mise de fonds suffisante pour ce projet.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles dispose de la mise de fond suffisante pour réaliser ce projet.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les conditions relatives à la subvention accordée.

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Roch, il est unanimement résolu de nommer le directeur général, Simon Leclerc, à déposer et signer la convention d'aide financière et tous les documents en lien avec le projet de consolidation du tissu urbain de Lac-des-Seize-Îles pour le compte de la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles.

2020-09-135

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 13h22.

Aucune personne a assisté à la séance.